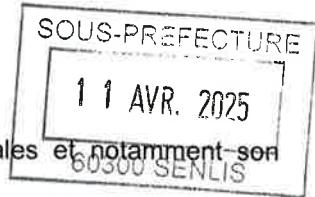


■ DECISION MUNICIPALE n°SGA-DEC-2025 - 168
Autres types de contrats

La Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques



- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame La Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal

■ Considérant :

La nécessité de procéder à maintenance des portes basculantes du parking souterrain République.

■ Considérant :

La proposition de la société KONE dont le siège social est situé ZAC de l'Arénas – Aéropôle 455, promenade des Anglais BP 3316 à NICE (06206) cedex 01 pour l'entretien des équipements précités.

■ Décide :

Article 1 : de signer un contrat pour la maintenance des portes basculantes du parking souterrain République avec la société KONE dont le siège social est situé ZAC de l'Arénas – Aéropôle 455, promenade des Anglais BP 3316 à NICE (06206) cedex 01.

Article 2 : de fixer le montant de ces prestations à 395,10€ HT (trois cent quatre vingt quinze euros et dix centimes hors taxes) soit 474,12€ TTC (quatre cent soixante quatorze euros et douze centimes toutes taxes comprises).

Article 3 : de fixer la durée du contrat à trois ans (3) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerrier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,
CREIL, le **25 AVR 2025**
Le Maire,
Par délégation,
La directrice générale des services techniques
Marie-Claire GIBERGUES

Fait à Creil le **3 avril 2025** -

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de publication sur le site de la ville : **12 MAI 2025**